ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

INFORMATIONS PRATIQUES

FORMAT
Présentiel

MODE DE PARTICIPATION
Espace Hamelin
13 - 17 rue de l'Amiral Hamelin
75116 - Paris

DATE
Le 1er juillet 2016

LIEU
75116 - Paris
13 - 17 rue de l'Amiral Hamelin

PARTICIPATION
550 €

INSCRIPTION
www.aefr.eu

CONTACT
contact@aefr.eu
01 70 98 06 53

Séminaire

Blockchain en actions : usages et limites

INSTITUT Louis Bachelier

Le concept de la blockchain est maintenant connu : nouvelle architecture de bases de données décentralisées, nouvelle approche d'un tiers de confiance « éclaté », nouvelle répartition du travail se passant d'intermédiaires et de fonctions centrales…

Le *spaghetti network* -hier symbole du désordre- devient enfin un modèle en termes de sécurité et de coûts. Cette nouvelle technologie défie la finance dans sa vocation première d'intermédier. A l'évidence si la révolution est en marche, son point d'aboutissement reste inconnu car de nombreuses hypothèses juridico-techniques sont à lever pour en évaluer l'ampleur. 2016 n'étant plus dans la théorie, mais bien dans la pratique, il est impératif de mieux comprendre et de lever la confusion. La mise en œuvre de la blockchain dans la finance se fait par tâtonnements, sur des cas d'usage et des cas réels à partir desquels de nouvelles logiques d'activité « transactions driven » sont testées. On y reconstitue des soldes/positions à la demande et les nouveaux business models deviennent plus informatiques « intensive » avec moins/absence de back office. Ces use cases permettront de mieux comprendre le lien entre cette technologie de base de données sécurisée et une dématérialisation totale du « travail » anciennement associé...(back offices centraux). Ces premiers cas concrets mettent également au jour la nature des limites tant quantitatives et fonctionnelles qui existent aujourd'hui, que juridiques et réglementaires (propriété des données, comptabilité classique en partie double comme socle du droit de propriété des titres, surveillance des marchés…).

Ce séminaire est résolument tourné vers des cas d'usage concrets (par exemple le lien entre le nouveau modèle des bons de caisse et des « mini-bons », les échanges de titres non coté), véritables leçons opérationnelles pour s'approprier avec pragmatisme les développements potentiels de cette nouvelle réalité.

--> Avec la présence de Laurent Leloup, président de France Blocktech

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les différences d'application entre blockchain publique et privée
- Etudier des cas d'usage avec leurs bénéfices/limites
- Entendre l'avis du régulateur sur cette technologie nouvelle
- Echanger avec des professionnels avertis

PUBLIC VISÉ

- Directions générale, stratégie, financière, commerciale
- Régulateurs
- avocats, conseils
- Sociétés de gestion - Assureurs
- Banques

ASSOCIATION EUROPE FINANCES RÉGULATIONS

PROGRAMME

8h30 **Introduction**

8h40 **1. Principes généraux, enjeux et limites**
Intervenants: Thibaut DE LAJUDIE (Ailancy)

9h10 **2. Enjeux stratégiques et approche pragmatique**
Intervenants: Pierre DAVOUST (Direction générale du TRESOR)
Initiative publique et cas des bons de caisse et mini-bons

9h40 **3. Comment les Blockchain privées peuvent permettre de contourner les limites actuelles des Blockchain publiques ?**
Intervenants: Pierre PORTHAUX (Blockchain Solutions)
(différences entre public/privé de modalités de consensus, d'identification des participants, d'audit, de volumétrie)

10h10 **4. Uses cases et éléments de business models**
Intervenants: Thibaut DE LAJUDIE (Ailancy) / Philippe RUAULT (BNP Paribas Securities Services)

- Des uses cases théoriques aux uses cases concrets
- Réflexions sur enjeux économique et illustration par cas d'usage dans le métier titres

10h55 **Pause**

11h10 **5. Problématiques juridiques**
Intervenants: Pierre STORRER (KRAMER-LEVIN)

11h45 **6. Identification des questions de régulation**
Intervenants: Antoine BARGAS (AMF)

12h15 **Cas d'usages génériques à des usages sur mesure**
Intervenants: Richard CAETANO (Stratumn)

12h45 **Conclusion**

13h00 **Les échanges se poursuivent**